

Protection de la vie privée des étudiants à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Texte approuvé par le Conseil d'administration du 19 janvier 2009

Informations prescrites par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

L'Université collecte, auprès des étudiants inscrits ou en voie d'inscription, un certain nombre de données à caractère personnel qui sont traitées dans la mesure nécessaire à la gestion de leurs parcours au sein de l'institution et de leur relation juridique avec elle.

Les étudiants trouveront sur ce site la liste des données traitées à leur sujet par l'Université et ses différents services, ainsi que l'ensemble des informations prescrites par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données en question ne sont traitées par l'Université qu'en vue de satisfaire les finalités limitativement énumérées dans le présent document.

Exceptionnellement, conformément à la loi du 8 décembre 1992 et dans le respect des conditions qu'elle fixe, les données peuvent être traitées en vue de satisfaire des finalités secondaires considérées comme des finalités compatibles avec ces finalités premières.

Ainsi, l'Université peut être amenée à utiliser les données d'identification des étudiants (nom, prénom, adresse privée, adresse e-mail, téléphone, faculté, année d'études) afin de leur adresser directement des informations utiles relatives :

- aux activités et manifestations académiques et scientifiques de l'Université ;
- aux activités et manifestations culturelles et sociales organisées par l'Université ou soutenues par elle ;
- aux offres d'emploi ou débouchés professionnels en rapport avec les parcours des étudiants ;
- aux offres commerciales promotionnelles en lien direct avec les débouchés professionnels en rapport avec les parcours des étudiants.

L'Université peut également communiquer certaines données relatives aux étudiants pour répondre aux demandes légitimes de chercheurs ou services de recherche universitaires, dans le cadre d'enquêtes scientifiques ou statistiques, pour autant que ces données aient été rendues anonymes ou aient été codées

Tout autre traitement de données nécessite l'accord indubitable des étudiants.

En particulier, sauf ce qui lui est imposé par la loi, l'Université ne communique aucune donnée à caractère personnel à des tiers sans le consentement des étudiants concernés. L'Université a retenu trois catégories de tiers qui, moyennant l'accord de l'étudiant, pourraient éventuellement se voir communiquer des données personnelles d'identification (nom, prénom, adresse privée, adresse e-mail, téléphone, faculté, année d'études). Il s'agit :

- d'associations ou cercles d'étudiants ou d'anciens étudiants de l'ULB ;
- d'écoles secondaires désireuses de retracer le parcours universitaire de leurs élèves ;
- de chercheurs ou services de recherche universitaires, pour la réalisation d'enquêtes scientifiques ou statistiques dont l'intérêt est reconnu.

L'étudiant qui s'inscrit à l'ULB est, au moment de son inscription, invité à marquer son accord sur ce type de communication. Il est toujours en droit de retirer son accord.

Pour toute question en rapport avec le respect de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et pour toute requête introduite conformément à la loi, l'étudiant est invité à s'adresser par écrit au Secrétaire de l'Université, Mme Monique Tavernier, Avenue FD Roosevelt 50, 1050 Bruxelles, CP 130, 02 650 31 47, Monique.Tavernier@ulb.ac.be.

* * *

Le régime de traitement des données des étudiants obéit aux finalités et principes suivants :

A. LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES ET ENREGISTREES

Les données suivantes sont collectées :

I. DONNÉES GÉNÉRALES D'IDENTIFICATION :

Nom, prénom, domicile et/ou lieu de résidence, numéro de téléphone, e-mail, sexe, date et lieu de naissance, état civil, nationalité, photographie d'identité.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et enregistrées :

- pour garantir l'identification certaine de l'étudiant dans la gestion de son dossier et permettre l'établissement des documents officiels le concernant (diplômes, certificats, attestations, etc.) ;
- assurer à l'Université de pouvoir le contacter en toute certitude dans le cadre de ses relations avec l'Université ;
- assurer la gestion des mandats participatifs au sein des différentes instances de l'Université

II. DONNÉES PARTICULIÈRES RELATIVES AU STATUT DE L'ÉTUDIANT EN BELGIQUE :

Pour les étudiants de nationalité étrangère ou apatrides, certaines données relatives à leur statut en Belgique peuvent devoir être collectées : statut de réfugié, durée et nature du séjour en Belgique, le cas échéant nationalité et domicile des parents.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et enregistrées pour déterminer le régime de financement éventuellement spécifique de l'étudiant, établi soit en vertu de conventions internationales soit de la législation interne, ainsi que le montant des droits d'inscription qui peut lui être réclamé.

III. DONNÉES RELATIVES AU PARCOURS SCOLAIRE/ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT

1° Données relatives au parcours scolaire et académique de l'étudiant hors de l'ULB : Diplôme d'enseignement secondaire et établissement scolaire d'origine ; éventuels diplômes d'enseignement supérieur universitaire et non universitaire ; parcours au sein d'établissement d'enseignement supérieur universitaire et non universitaire ; décisions disciplinaires des établissements supérieurs universitaires et non universitaires prononçant l'exclusion définitive de l'étudiant.

2° Données relatives au parcours académique de l'étudiant au sein de l'ULB : Inscriptions enregistrées par année académique avec mention des études suivies et des résultats obtenus (refusé, ajourné- avec mention des motifs légitimes éventuels, satis., dist., grande dist., la plus grande distinction); avis des jurys et décisions du Vice-recteur et de la Commission d'appel contre les refus d'inscription sur les demandes de réinscription des tripleurs, quadrupleurs, etc. ; décisions disciplinaires prononçant l'interdiction de présenter une session, l'annulation d'une session déjà présentée ou l'exclusion définitive de l'ULB ; dans les facultés, notes obtenues dans les différentes épreuves.

Finalités du traitement

Ces données (1° et 2°) sont collectées et enregistrées en vue de la gestion du parcours académique de l'étudiant, et notamment,

- pour s'assurer des conditions d'admission, d'inscription, réinscription et de financement de l'étudiant ;
- pour établir les documents officiels relatifs au parcours de l'étudiant (diplômes, certificats, attestations) ;
- pour organiser les programmes d'enseignement et les sessions d'examens ;
- pour établir des statistiques sur les établissements d'enseignement secondaire d'où proviennent les étudiants.

3° Données relatives aux programmes spécifiques d'aide à la réussite

Au sein des facultés : inscriptions à des programmes spécifiques, de méthodologie, de remédiation, etc.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et enregistrées aux fins d'assurer la gestion des programmes spécifiques d'aide à la réussite au sein des différentes facultés et l'établissement de divers rapports imposés par le Gouvernement, en matière d'aide à la réussite- les programmes de "remédiation" intervenant également pour le calcul du financement accordé par la Communauté française.

IV. DONNÉES RELATIVES AU PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Etat du paiement des droits d'inscription, catégories règlementaires en rapport avec le montant des droits (réduction, bourses,...) ; décisions d'étalement, de fractionnement, etc. ; éventuellement, n° de compte bancaire et extrait de rôle.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et enregistrées pour déterminer le montant des droits dû par l'étudiant, suivre l'état de ses paiements et valider ou invalider son inscription tenant compte du respect de ses obligations financières, effectuer d'éventuels remboursements.

V. DONNÉES MÉDICALES :

Résultats de l'examen médical obligatoire, informations complémentaires éventuellement collectées par les services médicaux à l'occasion de prestations ponctuelles.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et enregistrées par le service médical concerné aux seules fins d'établir le dossier médical de l'étudiant soit dans le cadre d'examens imposés par la loi ou les règlements soit dans le cadre de consultations sollicitées par l'étudiant. Ces données sont collectées et gérées par ses destinataires dans le respect des obligations légales et déontologiques particulières à la gestion des données médicales.

VI. DONNÉES SOCIALES :

Données à caractère social recueillies par le service social dans le cadre du traitement de demandes d'aide sociale ; éventuellement, n° de compte bancaire et extrait de rôle.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et enregistrées aux fins de gérer les demandes d'aide sociale introduites par les étudiants au service social, et notamment,

- de s'assurer que l'étudiant se trouve dans les conditions prévues pour l'octroi de l'aide sollicitée ;
- d'assurer le suivi du dossier (paiements, etc.) : taux de droits d'inscription réduits, paiement des repas à charge du service social,

Ces données sont exclusivement gérées par le service social étudiants dans le respect des obligations déontologiques s'imposant, notamment, aux assistants sociaux en charge des dossiers.

IV. DONNÉES RELATIVES À L'HÉBERGEMENT DE L'ÉTUDIANT DANS UN LOGEMENT ÉTUDIANT DE L'ULB :

Les contrats de logement, avec leurs éléments essentiels (durée, loyer, etc.) sont conservés dans un fichier systématique, avec les correspondances qui les concernent, les relevés d'incidents, etc.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées aux fins d'assurer la gestion des locations de logements étudiants, leur éventuel renouvellement, le respect des conditions contractuelles de location, la fin des contrats, etc.

B. LES PERSONNES HABILITEES A ACCEDER AUX DONNEES ET A LES UTILISER

Les données énumérées ci-dessus ne sont accessibles qu'aux services de l'ULB et aux personnes membres de service dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de leur mission.

Tous les membres du personnel sont par ailleurs tenus au respect de la confidentialité pour l'ensemble des données personnelles gérées par l'Université.

Ceci implique :

- l'obligation de ne pas accéder ou chercher à accéder à des données qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exécution de leur mission ;
- l'interdiction de divulguer les données personnelles dont ils ont connaissance hors ce qui est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

C. LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données énumérées ci-dessus sont conservées à durée illimitée pour tout ce qui concerne les informations scolaires et académiques des étudiants, et ce aux fins :

- de l'archivage des diplômes, titres, grades, certificats, notes délivrés par l'institution, ainsi que du déroulement des épreuves, examens, etc.
- de certifier la réalité de leur parcours en cas de perte ou de destruction des diplômes certificats ou attestation qui en font foi ;
- de s'assurer des conditions de réinscription éventuelle en cas de réinscription future ;

Les données relatives au statut de l'étudiant étranger en Belgique ne sont conservées que la durée strictement nécessaire au traitement du dossier de l'étudiant concerné.

Les données relatives au paiement des droits d'inscription sont conservées pendant dix ans, soit le délai de prescription des dettes éventuelles.

Les données médicales sont conservées selon les règles légales et spécifiques applicables aux données médicales.

Les données sociales sont conservées pendant la durée de l'inscription à l'Université augmentée d'une période de deux ans.

Les données relatives à l'hébergement de l'étudiant sont conservées pendant la durée de l'inscription à l'Université.

Les données pourraient être conservées au-delà des échéances indiquées ci-dessus au cas où une contestation subsisterait entre l'ULB et l'intéressé au sujet de l'exécution de leurs obligations respectives. Dans ce cas, la conservation des données pertinentes pourrait être prolongée dans toute la mesure nécessaire à la gestion de la contestation et jusqu'à clôture de celle-ci.

D. LES DROITS D'ACCES ET DE RECTIFICATION RECONNUS A L'ETUDIANT.

Tout étudiant ou ancien étudiant de l'ULB justifiant de son identité a le droit, en s'adressant par lettre ou courriel signé et daté au responsable du traitement ci-après désigné,

- de se faire communiquer sans frais, sous une forme intelligible, et au plus tard dans les 45 jours de l'introduction de sa demande, les données personnelles le concernant effectivement traitées à l'ULB ainsi que toute information disponible sur leur origine, et leur destination effective ;
- d'obtenir sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel incorrecte le concernant ;
- d'obtenir sans frais, la suppression de toute donnée à caractère personnel le concernant qui, compte tenu du traitement est incompatible ou non pertinente, ou dont l'enregistrement ou la conservation sont interdits ou encore, qui a été conservée au-delà de la période autorisée.

E. RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement est l'Université Libre de Bruxelles, dont le siège est établi à (1050) Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt, 50, inscrite au répertoire des personnes morales sous le n° 0407.626.464.

La personne de contact au sein de l'Université Libre de Bruxelles pour l'exercice des droits de l'étudiant évoqués ci-dessus est la Secrétaire de l'Université, Mme Monique Tavernier, Avenue FD Roosevelt 50, 1050 Bruxelles, CP 130, 02 650 31 47, Monique.Tavernier@ulb.ac.be.